

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Band:** - (1905)  
**Heft:** 58

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Décembre 1905.

N<sup>o</sup> 58.

Dezember 1905.

Prix du numéro . . . . . 25 cent.  
 Prix de l'abonnement pour non-sociétaires . . Fr. 5. — par an.

Preis der Nummer . . . . . 25 Cts.  
 Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 5. — per Jahr.

SOMMAIRE:

Membres passifs.  
 Loterie de l'exposition.

INHALTSVERZEICHNIS:

Passivmitglieder.  
 Ausstellungslosterie.  
 Preisausschreiben für das Festplakat des Eidg. Turnfestes 1906 in Bern.

**Membres passifs.**

Pourquoi n'avons-nous pas de membres passifs? Chaque association, chaque société, cherche et trouve des personnes qui s'intéressent à ses efforts, qui se réjouissent de ses succès et qui ne demandent pas mieux que d'y contribuer. Pourquoi ne ferions-nous pas de même?

Il ne faut pas nous dissimuler que si à l'avenir nous voulons faire des expositions ayant du succès, il faut de l'argent.

Il faut pouvoir faire une réclame intense, peut-être louer des locaux, pourvoir à la décoration des salles, prendre à charge les frais de transport, etc. etc.

En admettant que chaque membre passif payerait une cotisation annuelle de fr. 10, et que chaque membre de la société enrôlerait seulement un membre passif, cela ferait, d'après l'état actuel de la société, environ fr. 3.500 par an.

Avec cela on pourrait déjà faire quelque chose. En première ligne on n'aurait plus besoin de retenir une commission sur les œuvres vendues; les expositions pourraient se faire d'une manière beaucoup plus rationnelle, etc. etc. Si, en plus, on réfléchit qu'il serait

facile à chaque membre actuel d'enrôler comme membre passif non pas une, mais disons trois personnes, ce qui ferait annuellement une rentrée de fonds d'environ fr. 10.000, on voit que cela permettrait à notre société de penser, avec le temps, à la solution de questions telles que par exemple la création d'un bâtiment d'exposition ou la fondation d'une caisse de retraite pour artistes, etc.

Les membres passifs seraient exclus, d'une façon absolue, des affaires de la société, pour prévenir le danger que des personnes non artistes puissent faire la loi aux artistes.

Comme équivalent, ils auraient entrée libre aux expositions organisées par la société, recevraient gratuitement notre organe, «l'Art Suisse», ainsi que un ou deux billets de loterie, chaque fois qu'aux expositions la société en organiseraient. Ils participeraient éventuellement aux bienfaits que procure la carte de sociétaire (proposition Trachsel, à la réalisation de laquelle nous travaillons actuellement).

Je ne vois aucun inconvénient, mais par contre, de grands avantages pour la société dans la réalisation de cette idée et je suis fermement convaincu qu'elle est facile-